



HAL
open science

Aménager l'éternité... pour tous ?

William Robin-Detraz

► **To cite this version:**

William Robin-Detraz. Aménager l'éternité... pour tous ? : Politiques mémorielles et organisation de l'espace des " morts pour la France ". Séminaire Faire territoire, faire société, CNRS UMR EVS 5600, Nov 2023, Lyon, France. hal-04377312

HAL Id: hal-04377312

<https://hal.science/hal-04377312>

Submitted on 7 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

Aménager l'éternité... pour tous ?

Politiques mémorielles et organisation de l'espace des « morts pour la France »



William ROBIN-DETRAZ

Séminaire « Espaces de la mort, espaces vivants : interroger les temporalités et l'aménagement des cimetières »

Atelier Faire territoire, faire société – 10 novembre 2023





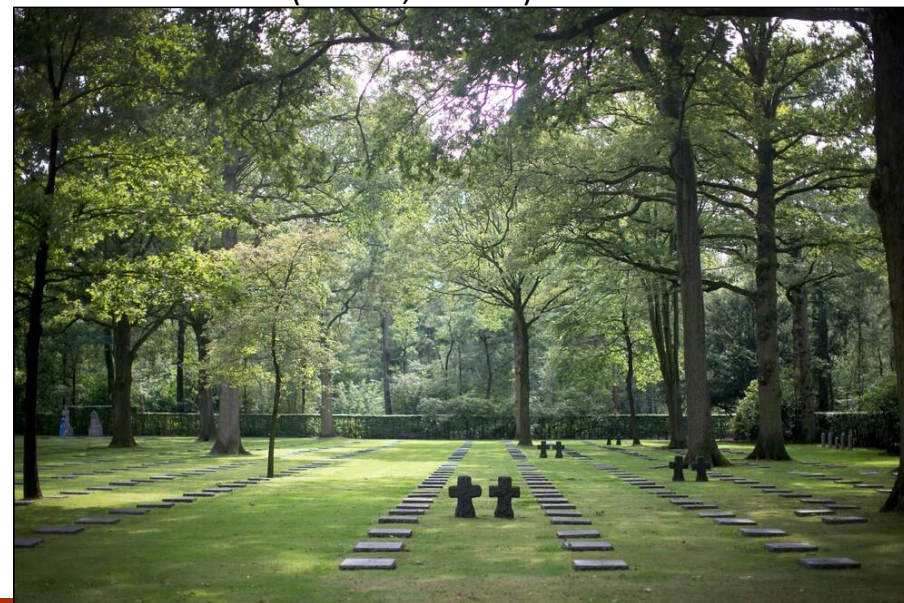
Monument aux disparus du Commonwealth « *Thiepval Memorial* » & Cimetière militaire franco-britannique (Somme, France)



Cimetière militaire & mémorial américain de Romagne-sur-Montfaucon (Meuse, France)



Nécropole nationale de Notre-Dame de Lorette, haut lieu de la mémoire nationale française



Cimetière militaire allemand de Vldaslo (Flandre, Belgique)

Objectifs de cette présentation

- ❑ Faire un cadrage générale sur la « mémoire de pierre » (Fleury, 2010) en se concentrant sur l'aménagement des nécropoles.

- ❑ Dans le cadre de cette présentation :
 - Que les « nécropoles » (pas les monuments, un peu les carrés militaires)...
 - ...françaises (« mort pour la France »)...
 - ... et en particulier celles où se trouvent des tirailleurs africains dits « sénégalais ».

- ➔ **Question générale** : Quelle spécificité de l'aménagement des nécropoles françaises ? Quelles évolutions récentes dans le cadre de l'aménagement de ces « lieux de mémoire » ?
- ➔ **Question spécifique** : Quelle est la place des tirailleurs sénégalais dans cet ensemble funéraire des « morts pour la France » ?

Matériaux : observations et relevés de terrain ; littérature grise ; bases de données *Mémoires des hommes*

Hypothèse : s'intéresser à la matérialité des nécropoles pour révéler les inégalités de traitement et les enjeux politiques mémoriels sous-jacents à la question des minorités

Plan de la présentation

I. Approches géographiques des nécropoles : les placements des « morts pour la France »

1. Les multiples dimensions de la mention « mort pour la France »
2. Géographie des nécropoles françaises, du Monde à la tombe
3. La mise en valeur des nécropoles : la politique mémorielle du MINARM

II. Les sépultures des soldats « indigènes » : le cas des tirailleurs sénégalais

1. État des lieux des tirailleurs « morts pour la France »
2. L'inégalité de traitement matérialisé dans la pierre
3. Une attention accrue aux sépultures aujourd'hui, les sens de cette nouvelle « demande sociale »

Approches géographiques des nécropoles : les placements des « morts pour la France »

Les cimetières militaires : une « grande nouveauté » depuis la Première Guerre mondiale

« L'existence même des cimetières militaires nous semble évidente. Elle ne l'est pas. Ce qui nous semble aller de soi est en fait **une grande nouveauté**. Un cimetière étant par définition une réunion de tombes individuelles, parler de cimetière militaire, c'était affirmer que tout soldat, quel que soit son grade, avait droit à une sépulture individuelle, alors qu'auparavant, seuls les officiers bénéficiaient de ce privilège, les soldats étant inhumés anonymement dans des fosses communes. » (A. Prost, 2011, p. 135)

Selon l'UNESCO, les sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale témoignent « **d'un rapport à la mort du soldat au combat entièrement nouveau.** » (Résumé analytique du classement à l'UNESCO, 2023, p. 10)

Les multiples dimensions de la mention « mort pour la France »

Genèse historique et dimension juridique

- « Invention » lors de la Première guerre mondiale
- Loi du 29 septembre 1915 : création de la mention « mort pour la France »
 - *Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre* (livre V, article L. 511)
 - 12 conditions possibles (L. 511-1). La principale : « D'un militaire : a) tué à l'ennemi ou mort de blessures de guerre ; b) mort de maladie contractée en service ou à l'occasion du service en temps de guerre ; (...) ; d) Ou, prisonnier de guerre, exécuté par l'ennemi ou décédé des suites de blessures ; (...) »
 - L. 511-2 : « les dispositions (...) sont applicables aux ressortissants des pays ou territoires ayant appartenu à l'Union française ou à la Communauté ou ayant été sous le protectorat ou sous la tutelle de la France (...) »
 - L. 511-4 : « applicable aux actes de décès dressés ou transcrits depuis le 2 août 1914 »
- ➔ « *tout militaire mort pour la France a droit à une sépulture perpétuelle aux frais de l'État* »

Les multiples dimensions de la mention « mort pour la France »

Dimension symbolique

« Donner aux soldats des tombes individuelles était **une conquête démocratique.** »

« La reconnaissance du droit de tout soldat à une sépulture individuelle **consacre donc l'égalité fondamentale des citoyens.** C'est **un principe démocratique**, porté par la société moderne, la conscription dans certains pays, et dans tous, par **l'identification de l'armée à la nation en armes.** »

(A. Prost, *op. cit.*)

Selon l'UNESCO, avec cette mention émerge un « nouveau culte des morts, dont **l'identité individuelle est pour la première fois reconnue par tous**, apporte une réponse humaine et universelle à l'inhumanité de la guerre. Cette nouvelle mémoire funéraire **s'exprime par des cimetières constitués de tombes individuelles se répétant en très grand nombre. Leur uniformité traduit l'égalité devant la mort** en priorité de toute autre considération, tout en respectant les croyances individuelles. »

(Rapport de synthèse du classement, *op. cit.*)

→ **Évolution anthropologique majeure** : un nouveau rapport à la mort, à la souffrance et au deuil de masse.

Les multiples dimensions de la mention « mort pour la France »

Dimension spatiale

- ❑ « les militaires français et alliés “morts pour la France” en activité de service au cours d’opérations de guerre sont **inhumés à titre perpétuel dans les cimetières nationaux** », ou bien, au sein des cimetières communaux, dans des « sépultures perpétuelles (...) groupés dans un carré spécial, distinct, autant que possible par nationalité ».
- ❑ Ces sites sont **propriétés de l’Etat**, par le biais du Ministère des Armées. Gestion par l’Office national des Anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG).
- ➔ Le regroupement en nécropole a permis « **d’inventer une organisation spatiale inédite**, de créer un objet architectural qui soit davantage qu’un simple alignement de tombes. »
- ➔ « les cimetières militaires d’après la guerre, [...] ont été **conçus dès le départ comme destinés à durer toujours.** » (A. Prost, *op. cit.*)

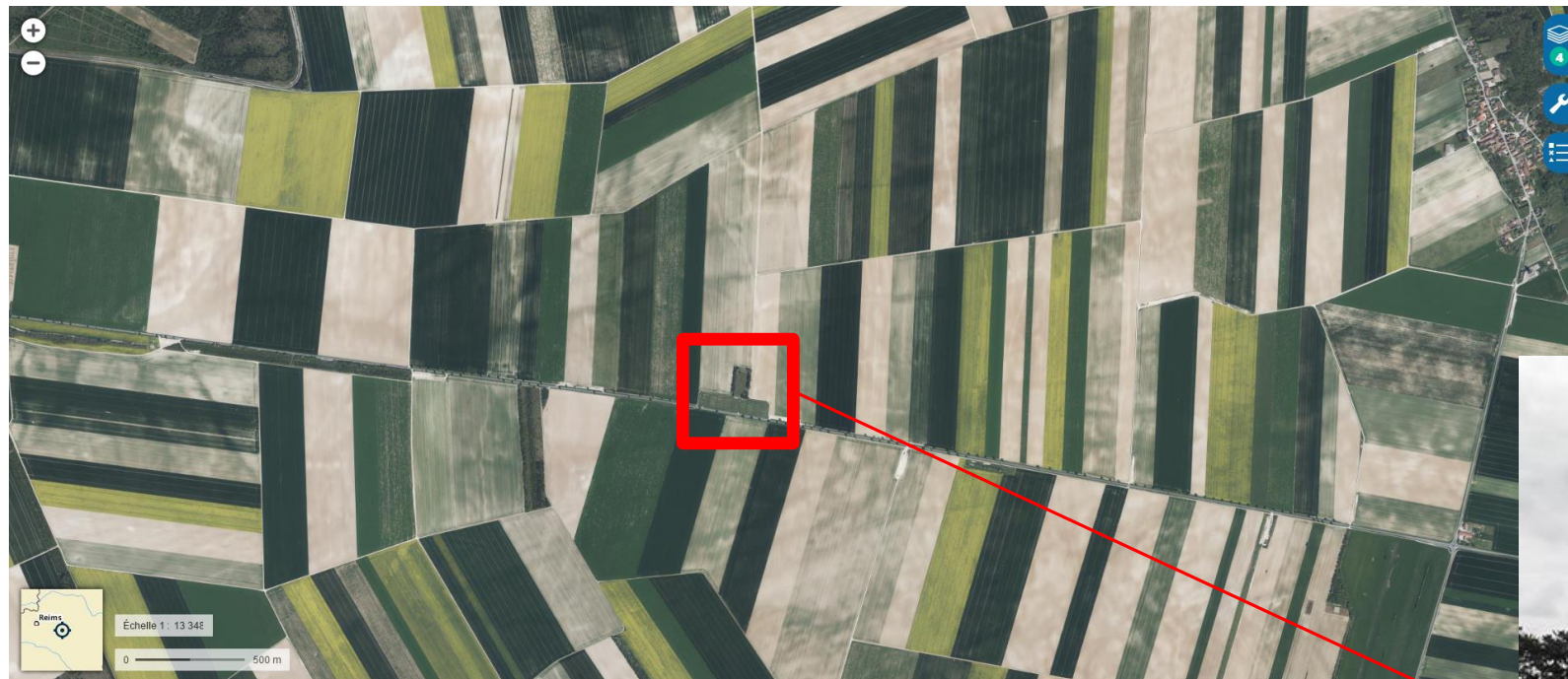
Les multiples dimensions de la mention « mort pour la France »

Dimension spatiale : deux aspects du regroupement des corps en nécropole

- **Un aspect pratique** : éviter la dispersion des corps.
 - Facilite l'entretien des tombes
 - Rendre ces espaces aussi aux vivants, notamment à l'agriculture ou à la reconstruction des villages détruits.

- **Un aspect idéologique** : selon l'Etat et les Etats-majors, c'est l'idée que les morts restent mobilisés parmi ceux avec lesquels ils ont combattu.
 - La famille « naturelle » des morts devient celle des soldats
 - Cela permet une égalité de traitement et une permanence du souvenir

La nécropole du « Bois du Puits », près d'Auberive (Marne, France)

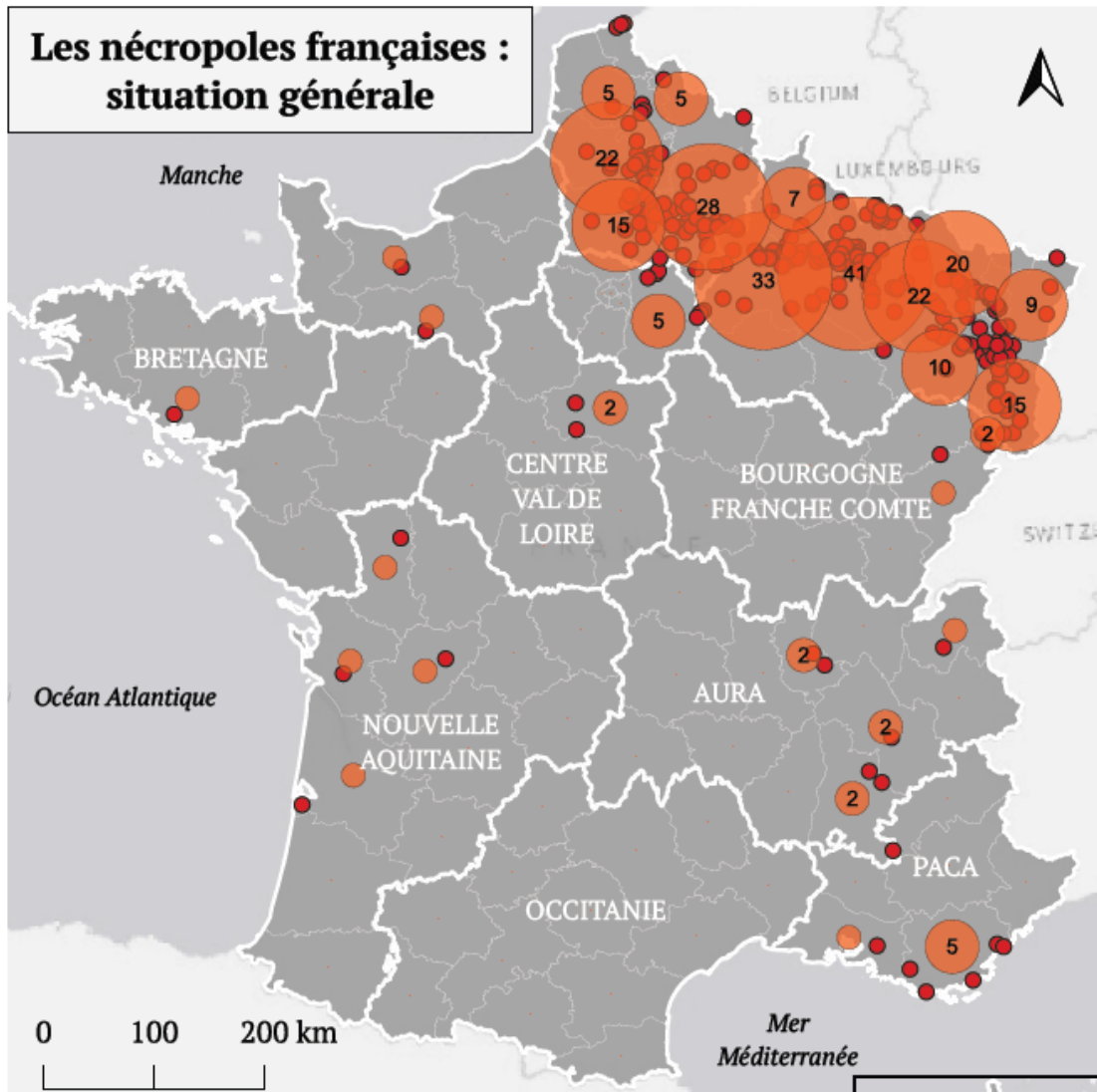


Capture d'écran Géoportail (données 2022)

- Bataille de Champagne, à l'est de Reims, 1914-1918
- Superficie : 23 461 m²
- Nombre de corps : 6 809 corps
 - 3 901 en tombe individuelle
 - 2 908 en ossuaire

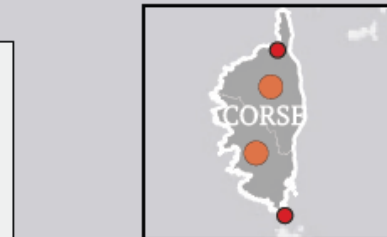


Les nécropoles françaises : situation générale



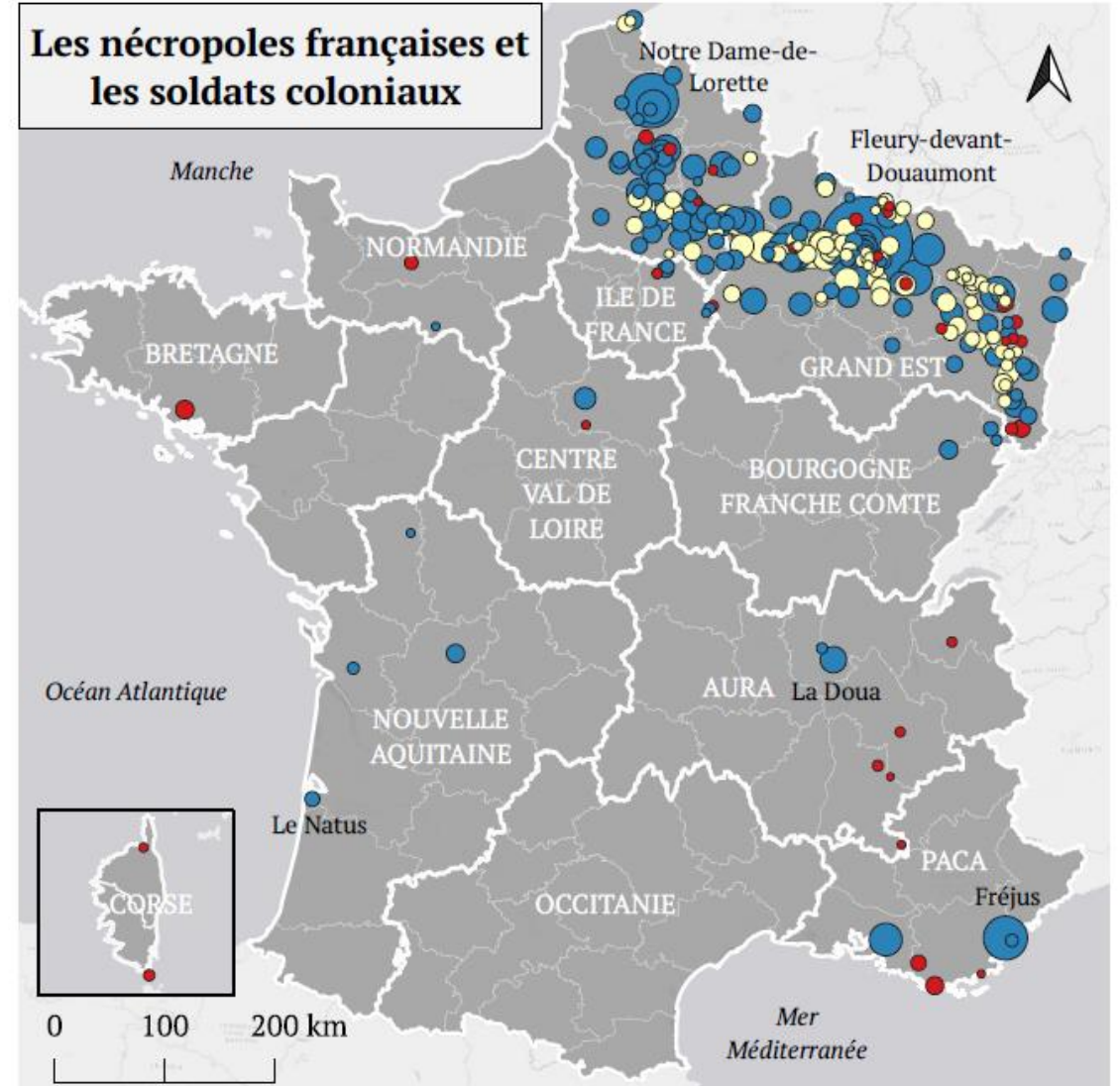
Les nécropoles dans les territoires : une répartition dépendante des zones de conflits contemporains

- Nécropole
- Nombre de nécropoles par départements



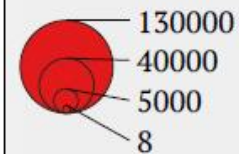
Sources : Chemins de mémoire ;
JORF n°0177

Les nécropoles françaises et les soldats coloniaux



Nombre de morts regroupés par nécropole
(en tombes et/ou en ossuaires)

Présence d'au moins un soldat colonial



- Oui
- Non
- Ne sait pas

Sources : Chemins de mémoire ; JORF n°0177 ; MemorialGenWeb

LEGENDE
EN CAPITALES ROUGES :
 Lieux de mémoire militaires français
 entretenus par le ministère des Armées
En noir :
 Lieux de mémoire militaires français
 entretenus par les autorités locales

AMÉRIQUE

LOCALISATION	Lieux de mémoire*	Corps*
1 ANTILLES	16	303
2 Brésil	3	5
3 Canada	NC	NC
4 Équateur	3	4
5 États-Unis	4	359
7 GUYANE	9	310
8 MEXIQUE	1	65
9 Pérou	1	0



Memorial de Cameroun (Mexique)



Cimetière militaire franco-allemand de Neuchâteau (Belgique)



Monument-osuaire français de Pedersbølle (Italie)

EUROPE

LOCALISATION	Lieux de mémoire*	Corps*	LOCALISATION	Lieux de mémoire*	Corps*
1 ALBANIE	1	641	19 Luxembourg	0	01
2 Allemagne	77	5 328	20 MADAGASCAR (ARYN)	2	14 224
3 Autriche	19	4 563	21 MALTE	4	112
4 BELGIQUE	117	34 263	22 MONTÉNÉGRO	1	10
5 BIÉLORUSSIE	1	441	23 Norvège	2	131
6 BULGARIE	1	461	24 Pays-Bas	2	239
7 Croatie	NC	NC	25 Pologne	2	1 382
8 DANEMARK	4	76	26 République Tchèque	NC	NC
9 ESPAGNE	2	NC	27 Roumanie	6	554
10 Estonie	1	NC	28 Royaume-Uni	12	246
11 Finlande	3	682	29 Russie	1	7
12 GRÈCE	6	6 828	30 SERBIE	2	467
13 Hongrie	1	210	31 Slovaquie	NC	NC
14 Irlande	2	3	32 SUISSE	3	173
15 ITALIE	6	6472	33 TURQUIE	3	26 360
16 KOSOVO	1	NC	34 UKRAÏNE	1	NC
17 Lettonie	2	NC			
18 LITUANIE	1	2 036			

ASIE

LOCALISATION	Lieux de mémoire*	Corps*
1 ARABIE SAOUDITE	1	1
2 CORÉE DU SUD	1	44
3 INDE	1	1
4 INDONÉSIE	1	1
5 Iran	1	2
6 ISRAËL	1	10
7 JAPON	5	66
8 LAOS	1	619
9 LIBAN	5	2 119
10 Ouzbékistan	NC	NC
11 Pakistan	1	1
12 Sri Lanka	1	90
13 SYRIE	1	2 940
14 Taïwan	1	706
15 TURQUIE	3	14 611
16 VIETNAM	2	32



Cimetière militaire français du cimetière international de Nagasaki (Japon)



Cimetière militaire français de Vientiane (Laos)



Cimetière militaire marin français d'Obok (Sjoutsi)



Cimetière militaire français de Sedulbahir (Turquie)

CARTE DES LIEUX DE MÉMOIRE MILITAIRES FRANÇAIS

MONDE

Plus de 230 000 soldats sont inhumés dans environ 1 000 lieux de sépultures répartis dans près de 80 pays. Le ministère des Armées assure, à perpétuité, l'entretien des sépultures des soldats « Morts pour la France » et des stèles mémorielles dans plus de 40 pays. Il s'agit essentiellement des sépultures liées aux conflits contemporains (guerre de 1870, Première et Seconde Guerres mondiales, guerre d'Indochine, guerres en Afrique du Nord et plus récemment, soldats tombés dans le cadre d'opérations extérieures) mais également aux guerres du XIX^e siècle (guerres napoléoniennes, guerre de Crimée...) auxquels la France a pris part.

Il assure également la sauvegarde des sépultures des militaires morts en service hors guerre, dites « tombes de garnison ». Ces sépultures sont situées essentiellement dans les départements et collectivités d'outre-mer, ainsi que dans les anciennes colonies françaises.

Dans les autres pays, ces lieux de mémoire militaires français sont entretenus par les gouvernements, les collectivités et les associations locales. Le ministère des Armées y assure une veille mémorielle par l'intermédiaire des postes diplomatiques français.

AFRIQUE

LOCALISATION	Lieux de mémoire*	Corps*	LOCALISATION	Lieux de mémoire*	Corps*
1 ALGÈRE	10	14 259	16 LIBYE	1	206
2 BÉNIN	17	476	17 MADAGASCAR	40	9 800
3 BURKINA FASO	2	632	18 MALI	6	1 111
4 Cameroun	3	172	19 MAROC	7	10 091
5 COMORES	1	14	20 MAURITANIE	2	269
6 CONGO	1	158	21 MAYOTTE	1	37
7 GUAZZA VILLE	1	60	22 Nigéria	15	131
8 Côte d'Ivoire	11	60	23 RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	1	2
9 DJIBOUTI	3	849	24 RÉUNION	2	140
10 ÉGYPTE	9	910	25 SÉNÉGAL	15	4 150
11 Érythrée	NC	NC	26 Soudan	NC	NC
11 Ombdie	NC	NC	27 Soudan du Sud	NC	NC
12 GABON	1	25	28 TOGAND	13	917
13 Gambie	1	1	29 TOGO	1	16
14 GUYANE	3	56	30 TUNISIE	2	4 424
16 GUYANE	3	56			
16 KENYA	2	2			

Le modèle de « la » nécropole française

Dispositions matérielles :

- 3m² par tombe
- pas plus de 90 centimètres entre les rangées de tombes
- Pas d'arbre à moins de deux mètres ni de haie à moins de 50 cm des limites du cimetière
- Initialement : pas de fleurissement.
- Un mat central avec le drapeau tricolore
- 4 types de stèles : croix latine, stèle juive, stèle musulmane, stèle neutre « libre-penseur »
- ➔ Nécropoles françaises plus « concentrées » que les cimetières britanniques ou américains avec plus de corps
- ➔ Conception par des ingénieurs / architectes et paysagistes pour le Commonwealth et les Etats-Unis

Conséquences symboliques :

- ➔ « Ascétisme républicain » : « La sobriété et l'uniformisation s'imposent. » « La symbolique des cimetières français est des plus pauvres : elle se réduit au mât central où flotte le drapeau tricolore. »
- ➔ Originalité de la France : le traitement des appartenances religieuses. Orientation des corps sont respectés.
- ➔ « La France est le seul pays qui ait ainsi officiellement prévu qu'un mort de la guerre puisse n'avoir aucune religion. » (A. Prost, *op. cit.*)

Un exemple-type : la nécropole de Crouy (Aisne)



Capture d'écran Géoportail (données 2021)



Source : Chemins de mémoire

Nécropole de Sigolsheim (près de Kaysersberg, Haut-Rhin)



Capture d'écran Géoportail (données 2021)



Nécropole de Luynes (près d'Aix-en-Provence, Bouches-du-Rhône)



Capture d'écran Géoportail (données 2020)

Nécropole du Natus (La Teste de Buch, Gironde)



Avril 2020



La nécropole du Tata sénégalais de Chasselay (Rhône)



Février 2023



Mai 2019

La nécropole du Pas de l'Aiguille (Chichilianne, Isère)



Source : Isère Tourisme

Nécropole et mémorial des guerres en Indochine, haut-lieu de la mémoire nationale (Fréjus, Var)



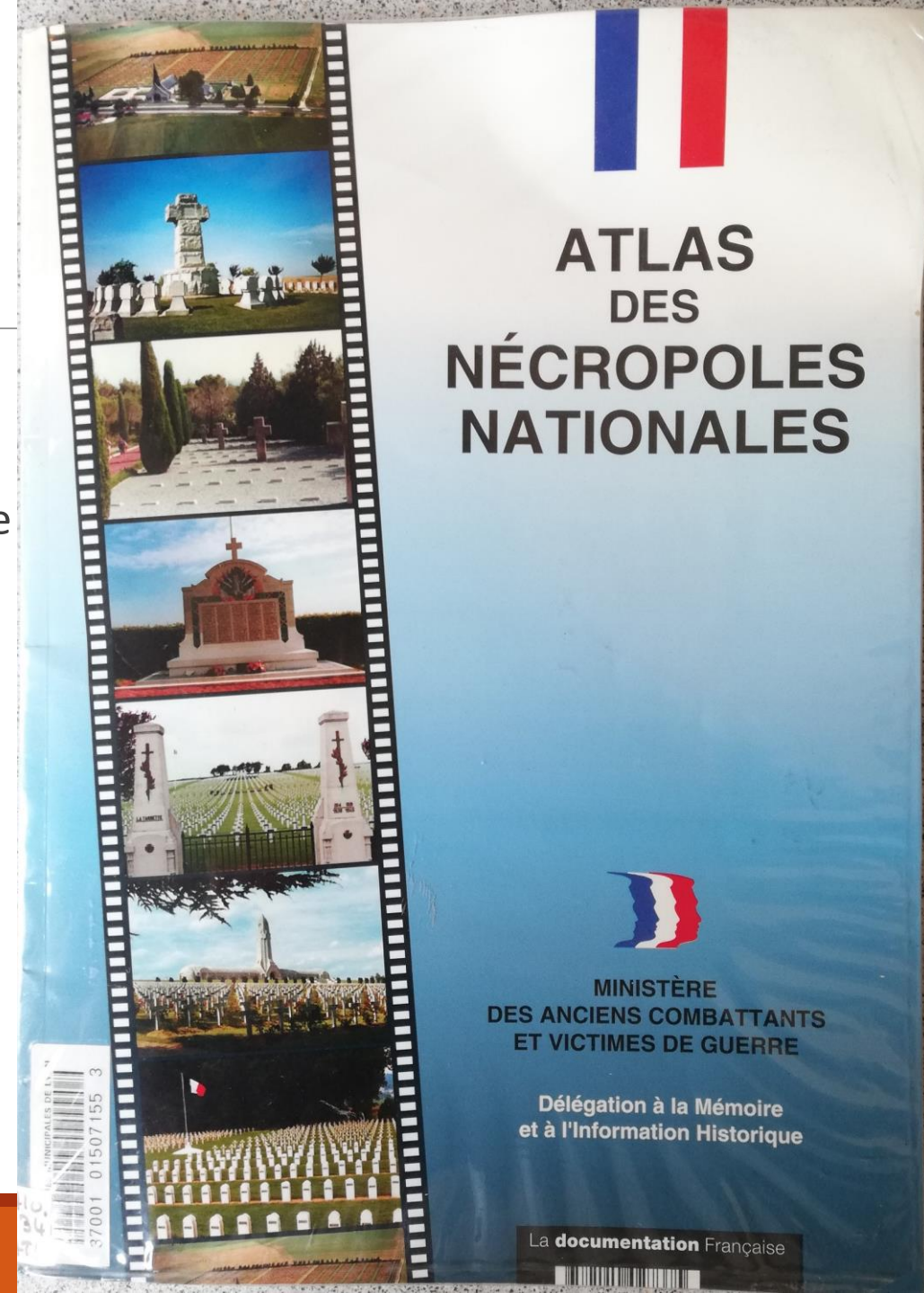
Source : ONACVG



Avril 2022

Les évolutions dans la mise en valeur des nécropoles

- ❑ De 1914 à 1940 : construction des cimetières de la Première Guerre mondiale et des monuments aux morts
- ❑ De 1945 aux années 1960 : construction des cimetières de la Deuxième Guerre mondiale
- ❑ Années 1980
 - ❑ Rapatriement des morts d'Indochine et construction du mémorial de Fréjus + travail d'inventaire du patrimoine funéraire des conflits contemporains
 - ❑ Genèse des « lieux de mémoire » → début de mise en mémoire de ce « patrimoine historique » de la nation (Ledoux 2019)



Les évolutions dans la mise en valeur des nécropoles

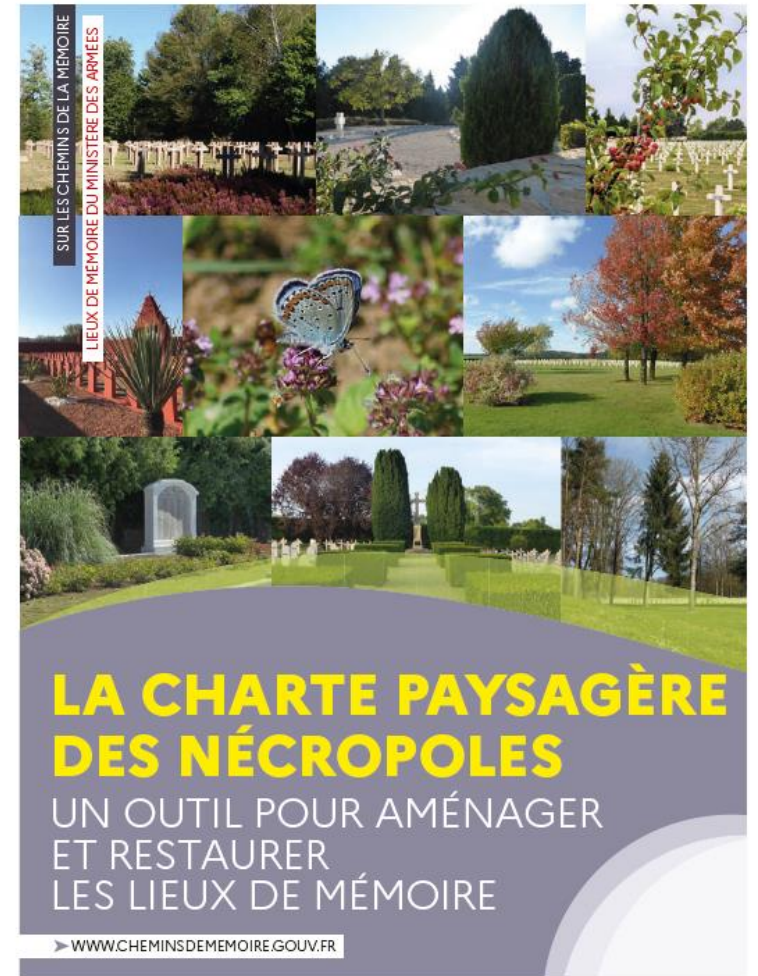
- ❑ Depuis 2010 : développement du « tourisme de mémoire » par le Ministère des Armées comme cadre d'aménagement

Objectifs :

- ➔ Produire une « nouvelle image de marque, une nouvelle identité commune de la “nécropole française” »

Orientations :

- ❑ En faire des « parcs mémoriels »
- ❑ Intégrer dans un « tourisme de mémoire » et pour assurer la « préservation de l'environnement »
 - ➔ Végétalisation
 - ➔ Esthétisation
 - ➔ Territorialisation
 - ➔ Expérience « augmentée » avec le numérique



La politique de mémoire contemporaine : « Révéler la puissance évocatrice des lieux »

« Dans le cadre du centenaire de la Grande Guerre, ce sont plus d'une centaine de cérémonies qui se sont tenues dans l'ensemble des nécropoles des HLMN, **faisant de ces lieux de mémoire le lien physique entre la société d'aujourd'hui venue rendre hommage et les combattants morts pour la France qui y sont inhumés (nécropoles) ou dont la mémoire rappelée (HLMN).** (...) Grâce à ces cérémonies, ces lieux de mémoire ont connu un **regain de fréquentation** et **leur puissance évocatrice s'est révélée au grand public.** (...) L'acte de commémorer est donc multiple. **De l'action collective pour rendre hommage, il peut être individuel et personnel.** La DPMA a donc pensé sa politique mémorielle sous ce **double prisme.** »

La rédaction des *Chemins de mémoire*, « Les HLMN et les nécropoles : des lieux d'innovation », Hors-série *Les Chemins de la mémoire*, « Commémorer », DPMA&MINARM, 2020, p. 46-47



Les sépultures des soldats « indigènes »

LE CAS DES TIRAILLEURS AFRICAINS DITS « SÉNÉGALAIS »

Les tirailleurs « indigènes », des soldats comme les autres ?

Nous sommes en 1920. Ordre a été donné au capitaine Perrin de chercher la dépouille d'un « poilu » dont le destin sera d'être honoré comme Soldat inconnu, sous l'Arc de triomphe.

- Le commandant Dellaplane : « Perrin, faites très attention ! »
- Perrin : « Oui, je sais, je sais, pas d'Anglais, pas d'Allemand. »
- Dellaplane : « Oui, mais pas de Nègres non plus. »

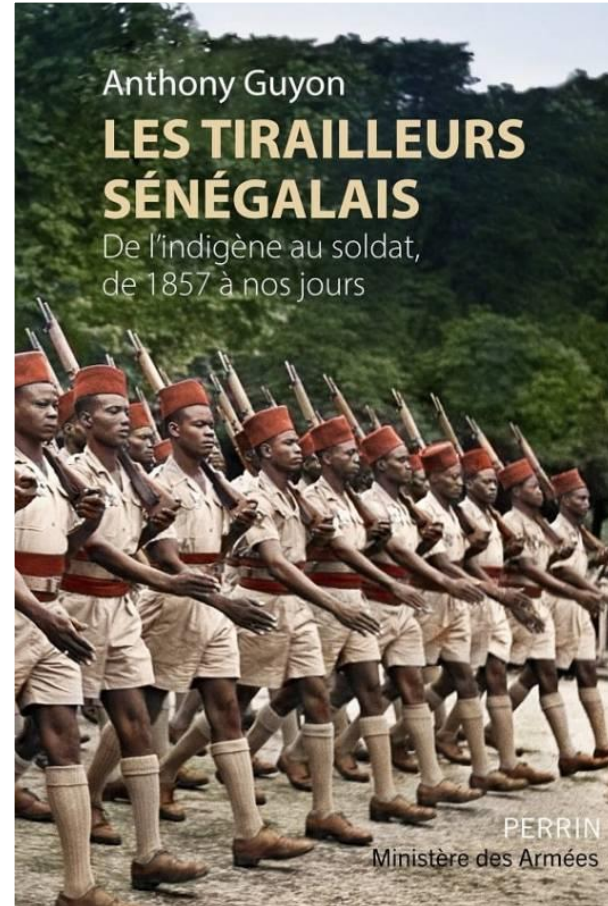
Houria Bouteldja, *Beaufs et barbares. Le pari du nous*, La Fabrique éditions, 2023, p. 19, extrait du film « *La vie et rien d'autre* » de Bertrand Tavernier, 1989.



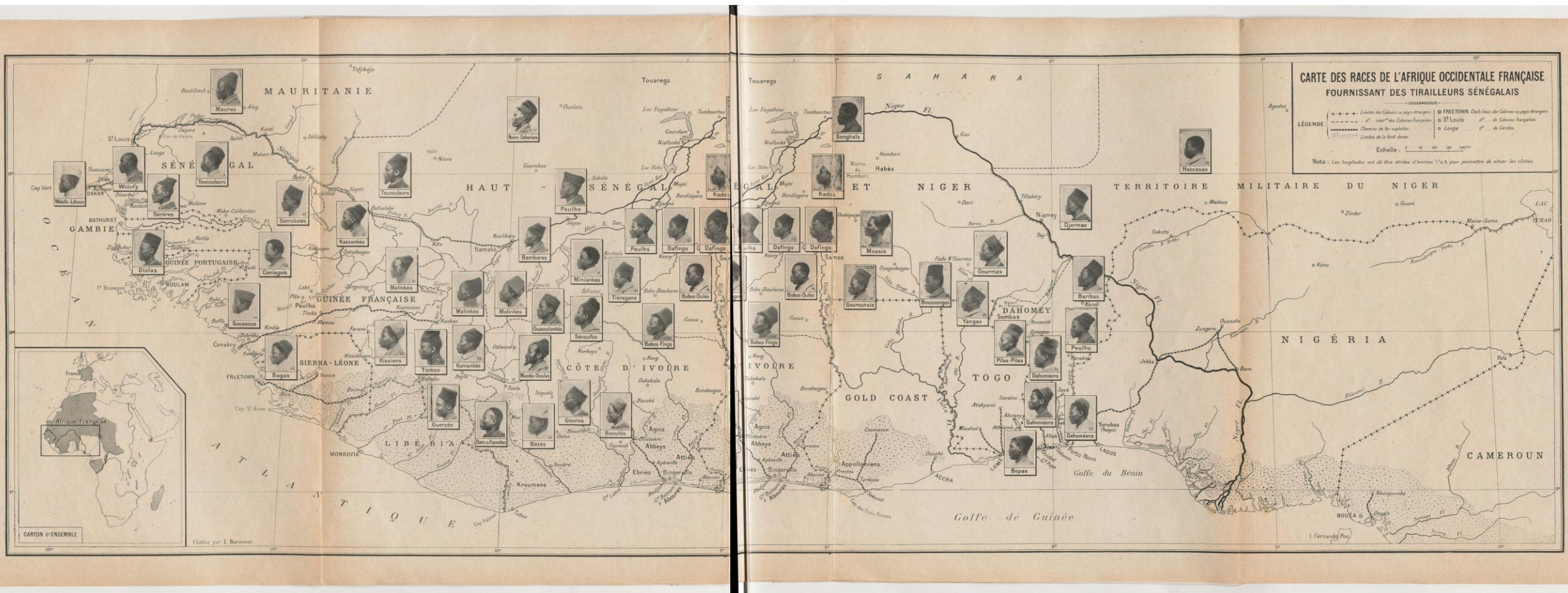
Les tirailleurs sénégalais, les « dogues noirs de l'Empire » (Senghor) (1857-1960s)



Tata sénégalais de Chasselay (Rhône) et défilé de tirailleurs, 1945
(Archives départementales du Rhône)

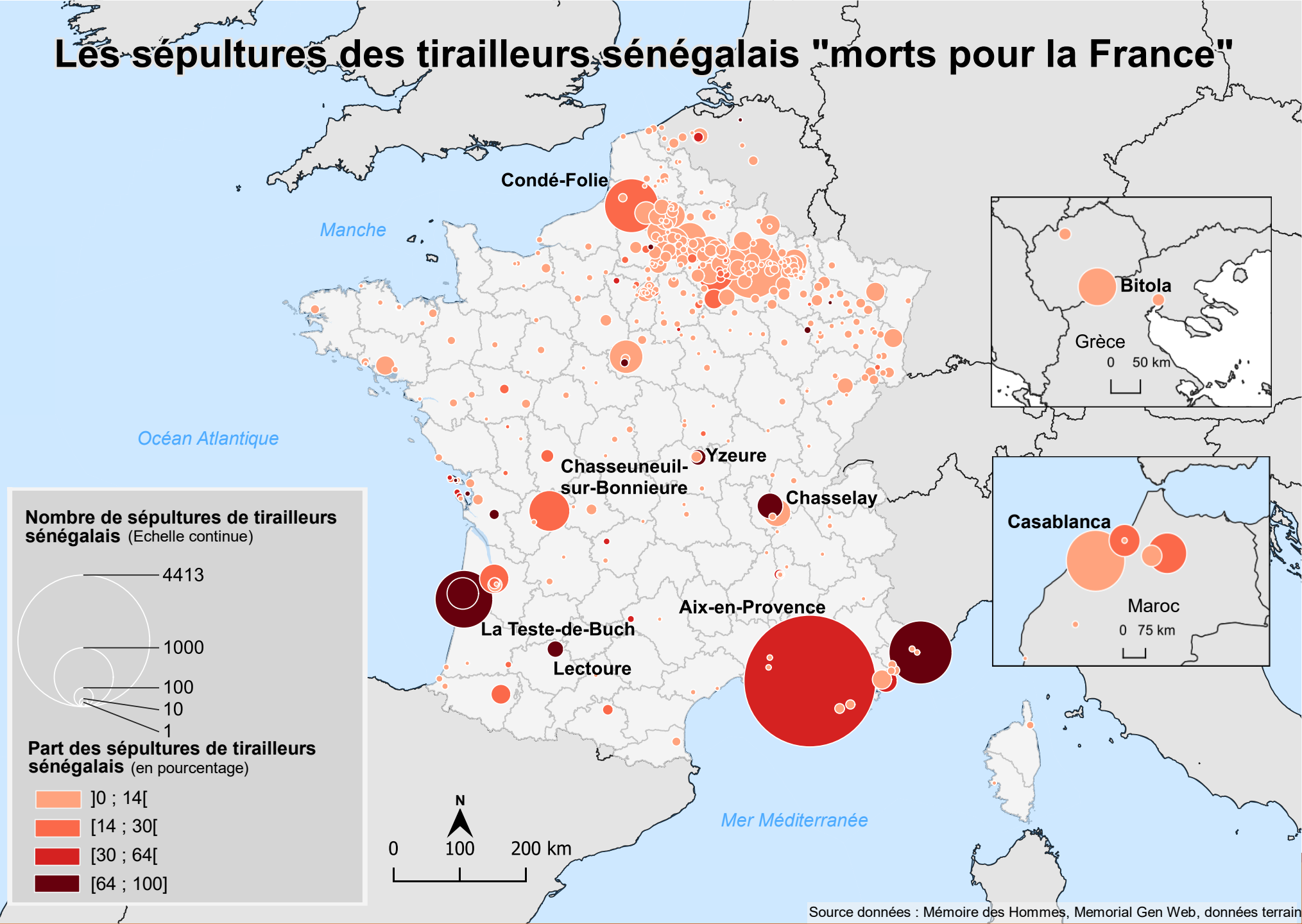


« Carte des races de l'Afrique occidentale française fournissant des tirailleurs sénégalais »



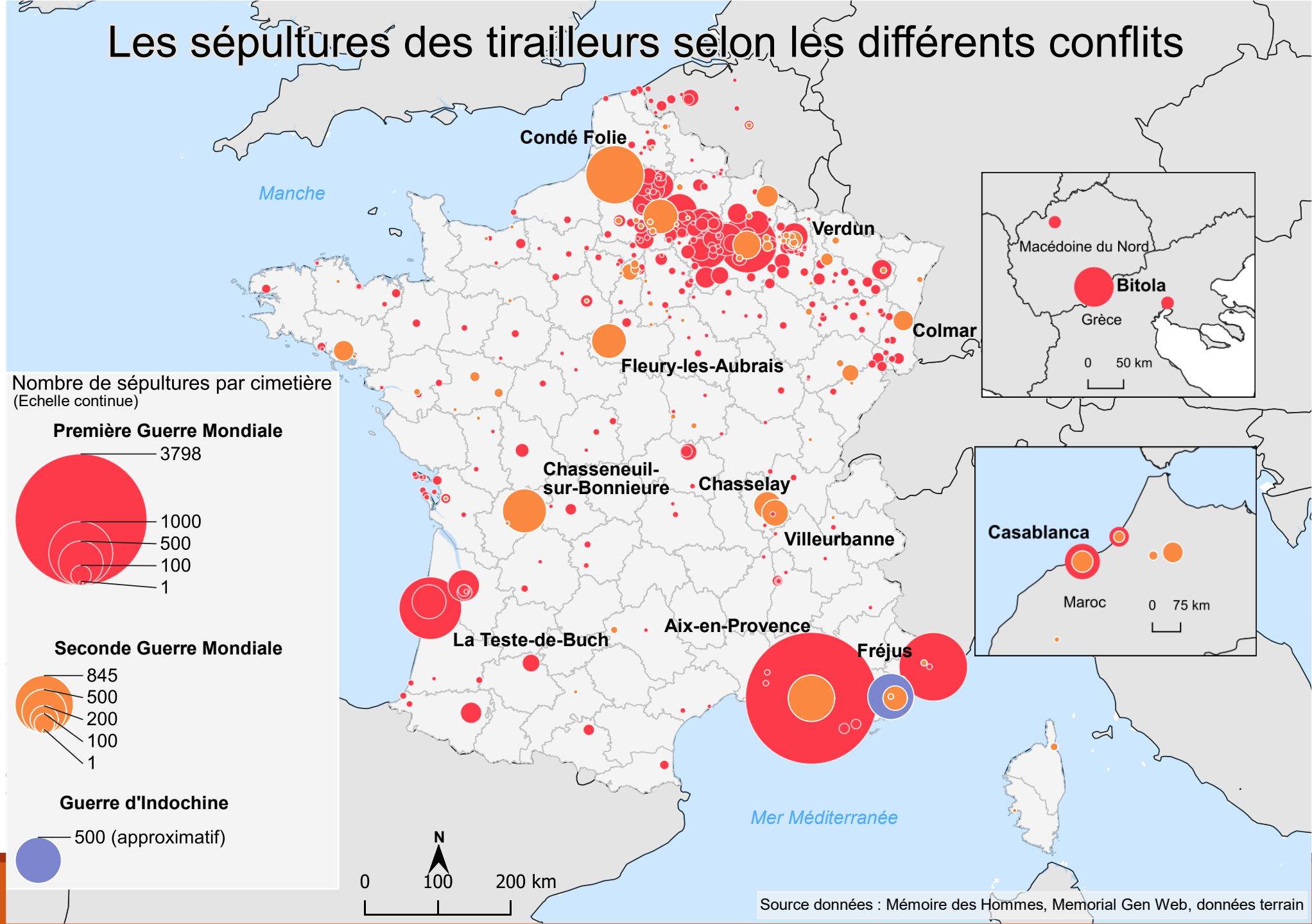
Source : *La Dépêche coloniale illustrée*, février 1917 (Gallica, Bnf)

Les sépultures des tirailleurs sénégalais "morts pour la France"



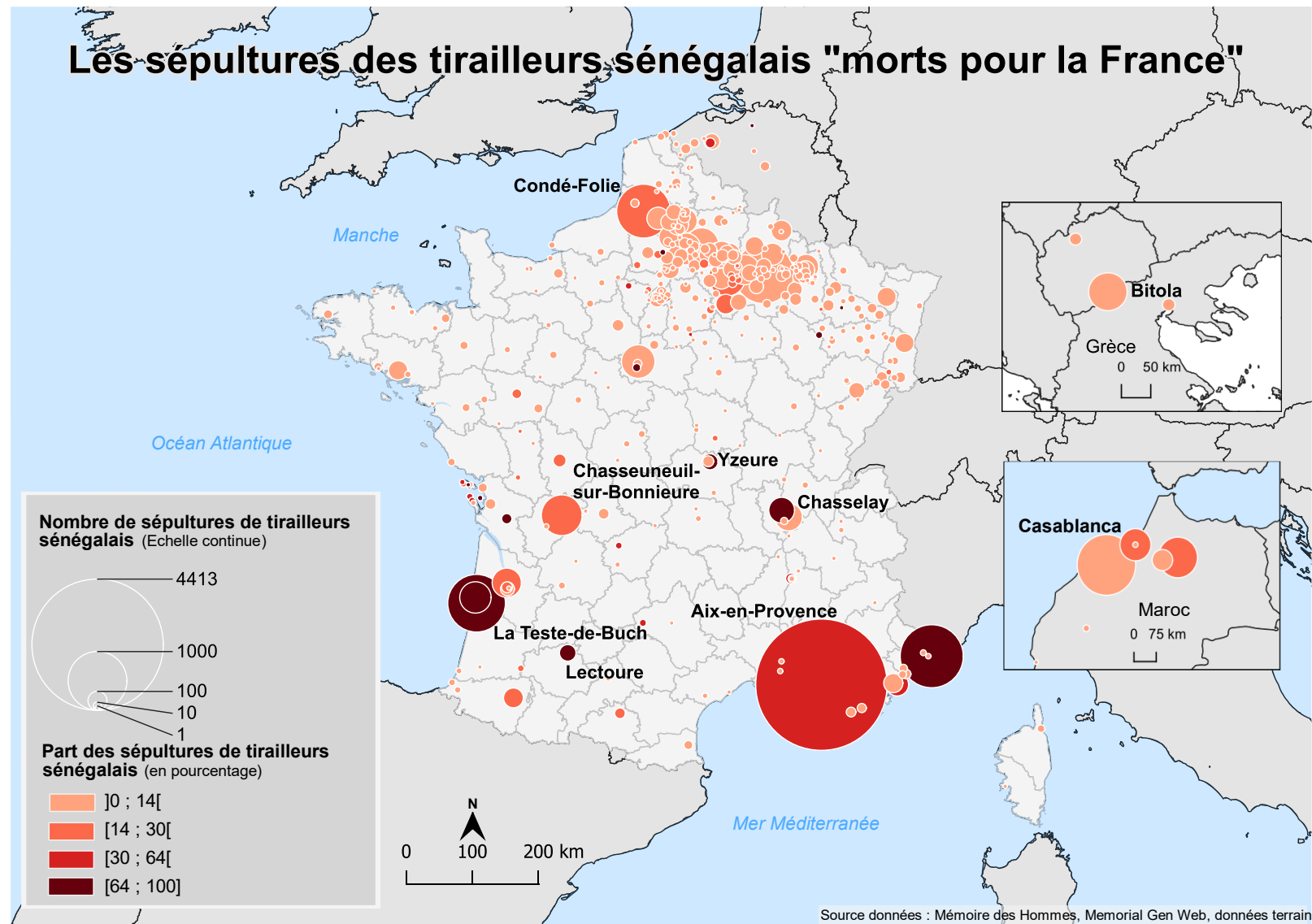
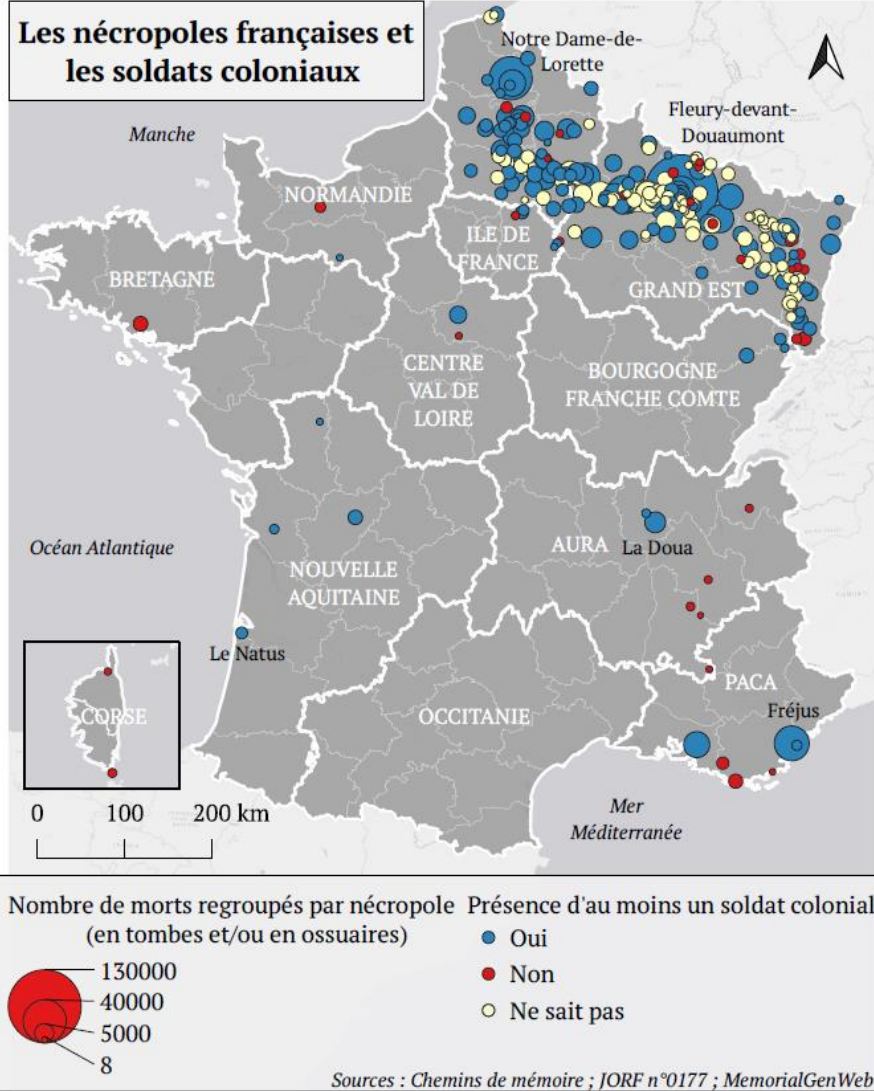
Conception : W. Robin-Detraz et Q. Mallegol
Réalisation : Q. Mallegol et A. Cotillon

Les sépultures des tirailleurs selon les différents conflits



Conception : W. Robin-Detraz et Q. Mallegol
Réalisation : Q. Mallegol et A. Cotillon

Une géographie des sépultures différentes à l'échelle nationale



Les inégalités de traitement jusque dans la mort

La fiche de décès de Moussa Kamara

© Ministère des armées - Mémoire des Hommes

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom **MOUSSA**

Prénoms **KAMARA**

Grade **2^e classe**

Corps **98^e Rég^{te} Sénégalais**

N^o Matricule. **71011** au Corps. — Cl. **1917**

inconnu au Recrutement **Dubreika**

Mort pour la France le **28 mars 1919**

à **L' Hôpital Comp^{te} 74 Gallie à Carmes**
Alpes M^{ont}nes

Genre de mort **maladie**
Pluémie

Né le **1898**

à **Samaya Grandie** Département **Guinée F^{ranç}**

Arr^{ondissement} municipal (p^{our} Paris et Lyon), } **Cl. de Dubreika**
à défaut rue et N^o.

Jugement rendu le **D. G.**

par le Tribunal de **Dessé**

acte ou jugement transcrit le **28 Mars 1919**

à **Carmes Alpes M^{ont}nes**

N^o du registre d'état civil

Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.

269-708-1922. [20434]

Les inégalités de traitement
jusque dans la mort

La fiche du tirailleur « Oguelé »,
dont la tombe indique
« SAVALON Oguelé »

© Ministère des armées - Mémoire des hommes

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom..... **OGUELE** Général

Prénoms.....

Grade..... **2^e classe**

Corps..... **133^e Régiment de Tirailleurs Sénégalais**

N^o Matricule. { **1952** au Corps. -- Cl. **1918**
18938 au Recrutement **Savalon**

Mort pour la France le..... **12 Mai 1919**

à..... **Hôpital Complémentaire 50 à Cannes.**

Genre de mort..... **Inconnu (Alph. Heritanié)**
Maladie contractée en service

Né le..... **presumée en 1898**

Commune..... **Cava** Département..... **Dahomey.**

Arr' municipal (p^r Paris et Lyon), }
à défaut rue et N^o. } **Savalon**

Cette partie n'est pas à remplir par le Corps. { Jugement rendu le..... **Acte D. C.**

par le Tribunal de..... **Acte de décès dressé**

acte ou jugement transcrit le..... **12 Mai 1919**

à..... **Cannes (Alph. Heritanié)**

N^o du registre d'état civil.....

269-708-1922. [20434]

Les inégalités de traitement jusque dans la mort

La fiche et la tombe de Biram Djoul au Grand Jas (Cannes)

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.
© Ministère des armées - Mémoire des Hommes

Nom BIRAM - DJOUL
Prénoms DIOUF
Grade 2^e classe (28^e R. T. Sénégal)
Corps 7^e Régiment ussés Colonial
N^o 9342 au Corps. — Cl. 1911
Matricule. 9342 au Recrutement Inconnu
Mort pour la France le 13 Décembre 1915
à Hôpital 59 (colton) à Cannes - Alpes Maritimes
Genre de mort Blessures de guerre
Né le 1890
à D'Gaye Département Sénégal
Arr^l municipal (p^r Paris et Lyon), } Arche de Baol
à défaut rue et N^o. }
Cette partie n'est pas à remplir par le Corps. { Jugement rendu le D C
par le Tribunal de
acte ou jugement transcrit le
à Goussier ; 94 Gays (Sénégal)
N^o du registre d'état civil.....
534-708-1921. [26434.]



Les inégalités de traitement jusque dans la mort



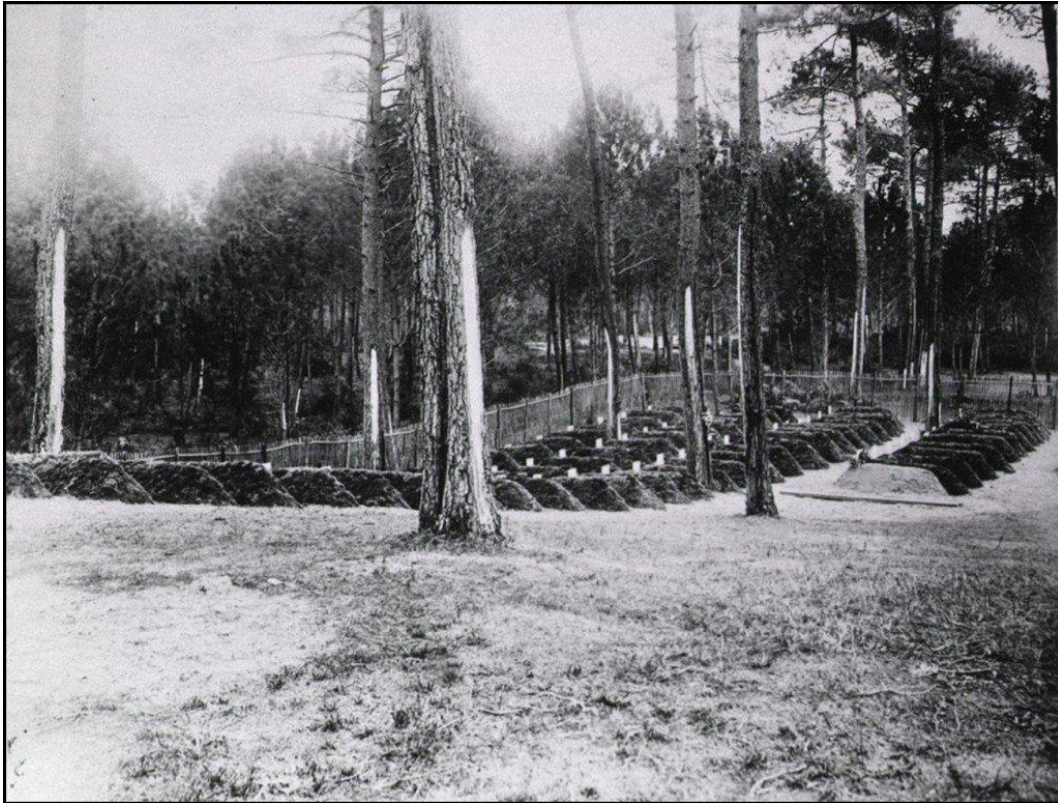
Sépulture de Fodé Kamara, MPLF le 13.09.1918 et « 1 soldat inconnu, MPLF », à Verdun, nécropole de Douaumont



Sépulture au carré militaire du Trabuquet de Menton dont une tombe collective : « Ici reposent Tsimbiny, Seydou Dabo, Rakotomango, N'Golo Balo, Cekedo »

Les inégalités de traitement jusque dans la mort

Non entretien du cimetière et disparition des corps : le cas de la nécropole du Natus



Cimetière américain du Natus en 1918-1919 (J-P. Caule)



Premier monument commémoratif de l'Ossuaire du Natus, 1954 (Archives La Teste – 2h5)

Les inégalités de traitement jusque dans la mort

Et les non « morts pour la France » ? Le cas du mémorial de La Lègue (Fréjus)



Redonner les noms :
réparer une « injustice
mémorielle » ?



Clamecy (2012)



Menton (2012)



La Teste-de-Buch , Natus (2018)



Chasselay (2004 & 2022)

A propos des « morts pour la France », la question du « Qui ? » > « Combien ? »

En fait, dans la France de l'entre-deux-guerres, la reconnaissance de la dette envers les victimes de la guerre et son affirmation de principe étaient plus importantes que son chiffrage. Elle mobilisait les associations d'anciens combattants et nourrissait un contentieux qui entraînait la création de tribunaux spécifiques. Plus encore que cette reconnaissance matérielle, comptait la reconnaissance morale, les hommages symboliques, collectifs et individuels : **la question du « combien ? » passait bien après celle du « qui »**. L'addition comptait plus que le total. La mort de masse est faite de soldats dont la trace individuelle doit être à jamais conservée. **L'exigence qui s'impose, parce qu'elle est morale, n'est pas de les compter, mais d'en dresser la liste. (...)**

Pour les contemporains, l'important n'était pas le bilan de la guerre, c'était qu'aucun des morts ne soit oublié ou exclu : là était le vrai combat. L'indifférence au bilan comptable de la guerre est ainsi l'envers d'une attitude très profonde : en affirmant « à la fois la personnalisation de chaque sacrifice et la solidarité de tous les citoyens-soldats », **les listes de morts de la guerre sont l'emblème même de ce que fut la République des républicains** : indissociablement patriote et citoyenne, individualiste et solidaire.

Prost, Antoine. « Compter les vivants et les morts : l'évaluation des pertes françaises de 1914-1918 », *Le Mouvement Social*, vol. 222, no. 1, 2008, pp. 41-60.

Une mise en équivalence symbolique des tirailleurs avec les autres soldats par la nomination suivant le « paradigme du 11-Novembre » (J. Michel, 2018)

« Et **leur nom les représente entièrement**. Et on a donc cette dichotomie entre le corps resté sur le champ de bataille, le corps qui, d'une certaine façon, est laissé à la patrie pour laquelle ils sont morts, et le nom qui représente la famille, la région, l'affectif d'une certaine façon, voire l'intime, qui va se retrouver dans les régions, dans les communes sur ces milliers et milliers de monuments aux morts. »

Annette Becker, « Pourquoi les monuments aux morts », *CNRS Images* (2014) dans le film *Rendez-vous aux monuments aux morts* : <https://images.cnrs.fr/video/4708>

« ...moi surtout **ce qui me manquait, c'est surtout le nom de ces gens**. Je suis toujours un peu obsédée par ça. L'identité. La nomination, la nomination. Parce que **la nomination, bah c'est déjà un début de reconnaissance. C'est pas un chiffre, c'est pas un tas, c'est pas un nombre, c'est pas...** Là, **la nomination bah c'est un homme qui est venu**. Et s'il a un nom, il a une famille, il est né quelque part, il a vécu dans des paysages, il a aimé des choses, il a... Et bah c'est ça. C'est ça que je voulais donner, amener à Clamecy. Je voulais... Je me suis dit, en fait me le donner à moi-même d'une certaine façon, et le donner à Medhi qui m'avait dit "Moi je me sentirais français, quand la France reconnaîtra mon histoire". »

Mireille Hannon, réalisatrice du film *Les 43 Tirailleurs* (2012) et initiatrice de la plaque avec les noms des 43 tirailleurs de Clamecy

Une politique mémorielle autour des tirailleurs en train de se construire en réponse à cette « demande sociale »

« C'est pourquoi je lance aujourd'hui un appel aux maires de France pour qu'ils fassent vivre par le nom de nos rues et de nos places, par nos monuments et nos cérémonies la mémoire de ces hommes qui rendent fiers toute l'Afrique et disent de la France ce qu'elle est profondément : un engagement, un attachement à la liberté et à la grandeur, un esprit de résistance qui unit dans le courage. »

Discours du Président de la République, le 15 août 2019, à l'occasion du 75^e Anniversaire du Débarquement de Provence
(vie-publique.fr/discours)

Aux combattants d'Afrique,
la France reconnaissante.



Tirailleurs de la Première armée française défilant devant le Tata sénégalais de Chussekoy le 24 septembre 1944.

Ministère des Armées, « 100 fiches biographiques à l'usage des maires de France », 2020, Préface de Geneviève Darrieussecq, Secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Armées

Une inclusion des tirailleurs dans le tourisme mémoriel de l'Etat : le Tata de Chasselay comme « haut-lieu » de la mémoire des tirailleurs



Posts *LinkedIn* de la Secrétaire d'Etat chargée des Anciens combattants et de la Mémoire, août 2023 (captures d'écran, novembre 2023)

Sens et interprétation de cette demande de mise en mémoire des tirailleurs

- Un révélateur des inégalités, des discriminations raciales passées
- Un alignement sur le « paradigme du 11-Novembre » pour une intégration à la communauté nationale des tirailleurs « morts pour la France »
- La constitution d'une « mémoire partagée » ? Limites du nationalisme mémoriel
 - L'exclusion de ceux qui *ne sont pas* « morts pour la France »
 - Quid des vivants ? La non-reconnaissance des survivants, comme en témoigne la « cristallisation des pensions » au moment des Indépendances

En guise d'ouverture : un contrepoint britannique



REPORT OF
THE SPECIAL COMMITTEE
TO REVIEW HISTORICAL
INEQUALITIES
IN COMMEMORATION

COMMONWEALTH
WAR GRAVES

MAIDENHEAD
ORIGINALLY PUBLISHED BY THE COMMONWEALTH WAR GRAVES COMMISSION. 2021.

La matérialité des sépultures de guerre : la visibilisation des enjeux mémoriels et des rapports sociaux contemporains

« à partir du moment où l'on est plus très sûr d'avoir une âme, que le corps ressuscitera, il faut peut-être porter beaucoup plus d'attention à cette dépouille mortelle, qui est finalement la seule trace de notre existence parmi le monde et parmi les mots. »

Michel Foucault, « Des espaces autres », In *Dits et écrits*, 1984

« Des noms propres, des dates, des formules qui résument une longue suite de détails, quelquefois une anecdote ou une courte citation : c'est l'épithète des événements d'autrefois, aussi courte, générale et pauvre de sens que la plupart des inscriptions qu'on lit sur les tombeaux. C'est que l'histoire, en effet, ressemble à un cimetière où l'espace est mesuré, et où il faut, à chaque instant, trouver de la place pour de nouvelles tombes. »

Maurice Halbwachs, *La mémoire collective*, 1997 [1950], Albin Michel, p. 100



Merci pour votre attention !

Bibliographie

- Foucault, Michel. « Des espaces autres (Conférence au Cercle d'études architecturales, 14 mars 1967) ». *Architecture, Mouvement, Continuité*, n° 5 (1984): 46-49.
- Guyon, Anthony. *Les tirailleurs sénégalais. De l'indigène au soldat, de 1857 à nos jours*. Paris: Perrin - Ministère des Armées, 2022.
- Halbwachs, Maurice. *La mémoire collective*. Paris: Albin Michel, 1997.
- Joly, Vincent. « “Races guerrières” et masculinité en contexte colonial. Approche historiographique ». *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n° 33 (2011). <https://doi.org/10.4000/cliio.10054>.
- Koselleck, Reinhart, Jeffrey Andrew Barash, Mireille Delbraccio, et Isabelle Mons. « Les monuments aux morts comme fondateurs de l'identité des survivants ». *Revue de Métaphysique et de Morale*, n° 1 (1998): 33-61.
- Ledoux, Sébastien. « La genèse des lieux de mémoire et leur retraduction dans les politiques du passé en France (années 1970-1980) ». *Cahiers Mémoire et Politique*, 16 octobre 2019. <https://popups.uliege.be/2295-0311/index.php?id=232>.
- Lussault, Michel. « Places (Lutte des) », In Lévy, Jacques & Lussault, Michel (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris: Belin, 2013, pp. 785-788
- Michel, Johann. *Le devoir de mémoire*. Que sais-je ? Paris cedex 14: Presses Universitaires de France, 2018.
- Petit, Emmanuelle. « La lutte des places à Chamonix : quand la mort devient enjeu spatial ». *Cybergeog : European Journal of Geography*, 2009. <http://journals.openedition.org/cybergeog/22747>.
- Prost, Antoine. « Compter les vivants et les morts : l'évaluation des pertes françaises de 1914-1918 ». *Le Mouvement Social* 222, n° 1 (2008): 41-60. <https://doi.org/10.3917/lms.222.0041>.
- — —. « Les cimetières militaires de la Grande Guerre, 1914-1940 ». *Le Mouvement Social* 237, n° 4 (2011): 135-51. <https://doi.org/10.3917/lms.237.0135>.